Départs et retraites

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **64 (1935)**

Heft 13

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

PARTIE NON OFFICIELLE

Départs et retraites

Rarement, l'Ecole normale subit, à la rentrée d'automne, autant de mutations que cette année-ci.

M. Berset, pendant quarante ans professeur, prend sa retraite ; M. Wicht se retire à Belmont et plusieurs autres maîtres quittent l'Ecole normale.

Les départs brisent un passé de collaboration et de paix ; la séparation est pénible ; elle fait toucher d'une manière plus sensible les bienfaits des amis qui nous quittent.

A M. Wicht fut confié, en 1924, l'enseignement de la gymnastique. Capitaine avisé, inspecteur cantonal, directeur de nombreux cours fédéraux, M. Wicht, grâce aux nouvelles méthodes, à la rythmique spécialement, donnait une grande souplesse à ses élèves. M. Jo Bæriswyl le remarquait avec plaisir en préparant les « papillons » du Tir fédéral. Le soleil de Belmont, nous le souhaitons, rendra à notre collègue éprouvé la santé nécessaire pour élever ses chers enfants.

M. Loosli, pasteur à Fribourg, et durant deux ans chargé de l'instruction de ses coreligionnaires de la section allemande, est installé à Berthoud, depuis le mois de mai. Son enseignement sera repris par M. Ellenberger à qui nous souhaitons la bienvenue à Hauterive.

M. Lucien Plancherel, secrétaire de M. Dessibourg dès 1912, puis professeur, a veillé, depuis son ouverture, sur l'école d'application. Il passe de Rambouillet au Dépôt du matériel scolaire avec son sourire et sa serviabilité ; nous le retrouverons à la Grand'Rue, aimable envers le corps enseignant, ponctuel et soigneux jusque dans les plus petits détails. M. Plancherel lui-même trouvera à Fribourg pour l'éducation de ses enfants les facilités qu'Hauterive ne peut malheureusement pas offrir aux familles des professeurs.

M. Zermatten, enfant du Val d'Hérens, mais élève d'Hauterive, a compris et aimé l'âme de Fribourg ; son retour à Sion comme professeur nous enlève un maître plein de talents et un auteur plein d'espérances.

M. Louis Plancherel, de Fribourg, a dirigé avec succès les premiers essais de travaux manuels à Hauterive ; il réserve désormais toute son activité à l'Ecole secondaire professionnelle.

A tous ces maîtres qui ont travaillé en parfaite harmonie avec la direction de la maison et qui se sont dévoués au bien des normaliens, nous présentons l'hommage ému de notre reconnaissance, la reconnaissance des collègues et des élèves, la reconnaissance des

petits Fribourgeois de l'école primaire, derniers bénéficiaires du labeur des professeurs.

De nouvelles obligations pèseront sur vous, chers Messieurs, mais nous aimons à croire que, même sous des cieux moins durs et devant des horizons plus vastes, vous rêverez de temps en temps aux ogives du cloître et aux rochers de Monteynan. Soyez alors persuadés qu'Hauterive suit les exemples et les leçons du passé et que votre souvenir, fait d'affection et de reconnaissance, reste vivant dans la famille de l'Ecole normale.

A Monsieur le professeur Maxime Berset

Des pas résonnent sur le pavé, alertes et pressés, une silhouette s'avance grave et digne, des lorgnons brillent au reflet d'une lampe, un petit toussotement, le chapeau se lève et découvre, sous quelques cheveux grisonnants, un visage bienveillant, c'est M. Berset qui vient à la messe de 6 h. $^1/_4$. On dirait qu'il vient à l'église pour la première fois, tellement il est absorbé ; sa démarche trahit une grande préoccupation ; il s'agit d'une affaire importante, de l'entrevue qu'on ne peut pas manquer.

Et ainsi, depuis quarante ans à Hauterive, et pendant quatre ans à l'Orphelinat de Montet, et dans la paroisse d'Arconciel, on a vu M. Berset puiser au matin de ses journées la force et la lumière de l'apôtre auprès du Tabernacle. Et ainsi chaque jour, fidèle au mot d'ordre du grand Chef, M. Berset a été l'homme du devoir, le professeur toujours à son poste, s'oubliant, s'effaçant, désireux d'une seule chose, que le bien se réalise.

De 1888 à 1891, il avait, comme élève, tenu continuellement la tête de sa classe ; la maladie de M. le Directeur Tanner le rappelait à Hauterive en 1895 comme surveillant et professeur. Le français, l'histoire, la pédagogie, l'allemand lui furent confiés tour à tour. Les anciens se rappellent avec plaisir les leçons d'application dans les classes de Fribourg et des alentours, et plus récemment à Rambouillet. Saint Jean-Baptiste de la Salle avait un émule à Hauterive.

Dieu ne lui ménagea pas les épreuves, mais il bénit visiblement le zèle du professeur. Après la mort de Joseph, aspirant-missionnaire, les deux autres fils sont devenus religieux marianistes ; ils s'occupent d'éducation dans le Valais. Les deux sœurs ont pris leur brevet d'enseignement et vont continuer chez nous l'œuvre du père.

L'Ecole normale éprouve un besoin irrésistible d'exprimer à M. Berset l'hommage spécial de sa reconnaissance pour toute une vie de peines, consacrée à Hauterive, et pour l'esprit si profondément chrétien infusé aux élèves. Elle présente aussi ses respects et sa reconnaissance à Mme Berset, si bonne et si discrète, qui a partagé avec tant de surnaturel les sacrifices de son mari et qui a daigné

accepter en juin dernier la charge de marraine du drapeau de l'Ecole normale.

Nous formons les vœux les plus ardents pour que M. Berset puisse jouir longuement de sa retraite si justement méritée. L'exemple de son courage et de sa foi inspirera les jeunes générations.

D. F., d.

La Caisse de retraite et d'invalidité du personnel enseignant fribourgeois

Enfin, il importe de rappeler le dernier fait légal qui marque dans les annales de la Caisse de retraite : la promulgation d'une *loi additionnelle du 26 juillet 1929* revisant quelques points de la loi de 1922.

Conformément à l'art. 30 de cette loi, M. le conseiller Perrier demanda à M. le professeur Bays une étude de la situation de l'établissement. Avec autant de conscience que de compétence, le savant professeur entreprit cette expertise dont les conclusions furent introduites dans le message adressé au Grand Conseil, le 30 avril 1929. La revision qui en fut la suite a procuré de notables améliorations, mais n'a pu libérer la caisse des tentacules du déséquilibre qui l'enserrent depuis longtemps. Quelques pronostics n'ont pu, hélas ! être réalisés. En annonçant une insuffisance de capital de garantie de plus de 3 millions, M. le Dr Bays soulignait l'urgence d'ajouter aux réserves 100,000 fr. par an. Ce conseil n'a trouvé qu'une partielle réalisation dans un versement de 12,000 fr., annuellement.

D'autre part, le subside cantonal complémentaire prévu de 40 à 50,000 fr. fut fâcheusement réduit à 40,000 fr., y compris la partie déjà versée en 1926.

Enfin, le produit majoré des cotisations d'institutrices supputé à 12,500 fr. s'est élevé, bon an mal an, à 6,000 fr.

Tout cela explique les fléchissements non mortels, mais sérieux, que présente l'état financier de la caisse à fin 1934.

IV. VERS L'AVENIR !

Que dégager de ce qui précède, comme des remarques formulées, souventes fois, par un comité conscient de sa tâche, sinon qu'un nouvel effort s'impose pour assurer à la caisse de retraite et d'invalidité du corps enseignant, la stabilité définitive de son assiette financière ?

En dressant le bilan technique de l'institution, à la fin de l'exercice 1928, M. le professeur Dr Bays fit constater, par un pro-